



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
EURE-ET-LOIR

Le Président

ET/DA/CP

Objet : Réponse au courrier du
18/04/22

P.J : Flashs techniques des
15/03/22 et 05/04/22

Copie : Elisabeth BREYNE

Madame Emilie COUTON
Présidente de l'ADAPIC
Cité de l'Agriculture
13 Avenue des Droits de
l'Homme
45921 ORLEANS Cedex 9

Chartres, le 21 avril 2022

Madame la Présidente,

Je prends note de votre courrier du 18/04/2022 m'alertant de la nécessité à communiquer auprès des agriculteurs concernant l'arrêté du 20/11/2021, relatif aux conditions d'application des produits phytosanitaires sur les cultures attractives et notamment le colza.

Je prends avec beaucoup d'attention votre sollicitation, je m'engage à ce que nous renforçons la communication en ce sens.

Je veux néanmoins, Madame la Présidente, vous faire savoir que la Chambre d'agriculture traite ce sujet avec le plus grand sérieux et qu'elle est attachée à l'enjeu de la biodiversité.

Aussi, je voulais ici vous apporter des éléments factuels d'actions qui en témoignent :

- Document Technique 2022 (diffusé en novembre 2021) « Carré Cultures », chapitre « *Auxiliaires des cultures et Mieux connaître les abeilles pour mieux les protéger* ». Ce chapitre décrit les multiplicités des espèces, les diversités de comportements, quelques repères s'agissant de l'abeille domestique, ses fonctions, ses activités variables selon les saisons, les facteurs de mortalités, les menaces, la réglementation liée aux traitements phytosanitaires et les bonnes pratiques favorables aux abeilles.

Siège Social

10 rue Dieudonné Costes
CS 10399

28008 CHARTRES Cedex

Tél : 02 37 24 45 45

Fax : 02 37 24 45 90

Email : accueil@eure-et-loir.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Établissement public

loi du 31/01/1924

Siret 182 800 037 00018

APE 9411Z

www.eure-et-loir.chambagri.fr



- 9 réunions d'hiver entre le 25/11/2021 et le 01/12/2021 où le nouveau cadre réglementaire est présenté. (Réunions en présentiel et documents téléchargeables). Nous avons conduit une réunion spécifique aux groupes de développement des salariés agricoles.
- Rédaction de Flashs Techniques Grandes Cultures. A titre d'exemple vous trouverez joints à ce courrier ceux du 15/03/2022 et du 05/04/2022, détaillant la réglementation et enjoignant à son respect.

En complément de ces actions de communication et de conseil, je veux aussi vous faire part de nos travaux sur nos stations expérimentales de la Saussaye et de Miermagne. Nous y conduisons des travaux visant à mesurer les impacts des pratiques agricoles sur la biodiversité, avec des ruches connectées à Miermagne et la mise en place de dispositifs expérimentaux de bandes fleuries. Ce travail se fait en lien avec un apiculteur Monsieur Franck Herbelin. Nous mesurons également l'effet des différentes conduites agroécologiques sur les auxiliaires des cultures et les pollinisateurs.

Nous animons un groupe « biodiversité » composé d'agriculteurs, où nous développons les bonnes pratiques agricoles favorables aux abeilles et à tous les pollinisateurs qui font l'objet de vulgarisation, d'observations et d'expérimentations collectives.

Madame la Présidente, je dois également vous faire savoir qu'au-delà de la Chambre d'agriculture, d'autres partenaires assurent l'information. A titre d'exemple le syndicat FNSEA28 a fait publier dans le journal Horizons du 15 avril 2022 un article intitulé « Colza en fleur, attention aux pollinisateurs ».

S'agissant du conseil réglementaire, mes services se sont appuyés sur les services de l'Etat et les services du SRAL CVL, avec confirmation lors de la rencontre du 29/03/2022 de la valeur seuil de température de 12° constituant la limite haute retenue dans le cadre des dispositions transitoires de 8 mois.



Je m'engage, Madame la Présidente, à poursuivre le travail de sensibilisation et de conseil, en lien avec l'ensemble des opérateurs de conseil agricole.

Soyez certaine de mon souci à ce que nos agriculteurs d'Eure-et-Loir respectent la réglementation et notre environnement. Je mesure également les difficultés de votre filière et me réjouis de notre collaboration avec les apiculteurs d'Eure-et-Loir, de la reconnaissance de notre département en classement calamité dans le cadre du gel 2021.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Éric THIROUIN